

DEC130024DR06

Décision donnant délégation de signature à Gérard Henrion, Pierre Brunet, Denis Fix, Michel Vergnat, Sabine Denis et Mustapha Nadi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198, intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces, dont le directeur est Eric Gaffet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Gérard Henrion**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et chef du département CP2S, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, délégation est donnée à **Pierre Brunet**, ingénieur de recherche CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion et de Pierre Brunet, délégation est donnée à **Denis Fix**, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, de Pierre Brunet et de Denis Fix, délégation est donnée à **Michel Vergnat**, professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint et chef du département P2M, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, de Pierre Brunet, de Denis Fix et de Michel Vergnat, délégation est donnée à **Sabine Denis**, professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe et chef du département SI2M, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, de Pierre Brunet, de Denis Fix, de Michel Vergnat et de Sabine Denis, délégation est donnée à **Mustapha Nadi**, professeur à l'université de Lorraine, chef du département N2EV, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité

Eric Gaffet